

Quels sont les avantages de payer en ligne ?

Quels sont les avantages de payer en ligne ?

- [Prendre rendez-vous](#)
- [Spécialités](#)
- [Espace Patient](#)
- [Faire un don](#)
- [Admission en ligne](#)

- **Commodité** : L'opération s'effectue en quelques clics, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, au moment qui vous arrange le plus et sans vous déplacer (pas de contrainte de respecter des horaires d'accueil, par exemple) ;
- **Simplicité** : Vous n'avez pas besoin de vous déplacer (contrairement aux billets et pièces), ni d'écrire ou de poster un courrier (contrairement au chèque). Il vous suffit de vous munir de votre carte bancaire et de la facture qui vous a été remis en suivant les consignes simples qui vous sont données en ligne, sans avoir à demander d'autorisation préalable (contrairement à un prélèvement bancaire automatique) ;
- **Gratuité** : Le recours au paiement en ligne est gratuit (pas de frais postaux, contrairement à l'envoi d'un chèque, et pas de frais de transport pour se déplacer au guichet pour verser des billets et des pièces) ;

- **Sécurité** : Vous savez plus rapidement si votre paiement a bien été enregistré par l'IMM (contrairement à l'envoi d'un chèque nécessitant un délai d'acheminement postal puis de traitement avant son enregistrement).
- **Remboursement plus rapide des frais médicaux payés en ligne** : L'attestation de paiement vous est envoyée plus rapidement pour vous permettre de demander un remboursement à votre mutuelle ou assurance santé.
- **Contribution au développement durable** : En payant en ligne, vous contribuez à la dématérialisation des traitements administratifs de l'IMM et donc aux économies de papier qui favorisent notamment la protection des forêts ;
- **Contribution au développement de l'administration électronique** : En utilisant le service de paiement en ligne de l'IMM, vous confirmez l'intérêt d'utiliser le canal internet pour simplifier les démarches des usagers et vous confortez ainsi les projets en cours visant à enrichir progressivement l'interactivité du site internet de l'IMM.